

APPENDICE

ANNEXE

(article 1)

Demandes et dépôts

1. Les droits qui suivent sont payables pour les demandes et dépôts :
 - a) demande de réservation de dénomination sociale 25 \$
 - b) constitution de l'association avec réservation de dénomination sociale 250 \$
 - c) constitution de l'association sans réservation de dénomination sociale 275 \$
 - d) fusion de l'association avec réservation de dénomination sociale 250 \$
 - e) fusion de l'association sans réservation de dénomination sociale. 275 \$
 - f) demande en vertu de l'article 7 de la loi avec réservation de dénomination sociale. 250 \$
 - g) demande en vertu de l'article 7 de la loi sans réservation de dénomination sociale 275 \$
 - h) modification à l'acte constitutif 100 \$
 - i) modification aux règlements administratifs 50 \$
 - j) rapport annuel. 50 \$
 - k) dissolution. gratuit
 - l) demande, dépôt ou enregistrement ne figurant pas à la présente annexe gratuit

Recherches, certificats et photocopies

2. Les droits qui suivent sont payables pour les recherches, certificats et photocopies :
 - a) recherches, par recherche 4 \$
 - b) certificat de statut 20 \$
 - c) attestation de copie conforme à l'original 5 \$
 - d) photocopies, par page 1 \$
 - e) télécopies, par page. 2 \$